



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort de France, le 31 mars 2023

Communiqué de presse

Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1^{er} avril 2023 à zéro heure

Les prix des produits pétroliers et du gaz sont fixés conformément à la réglementation dont les modalités de calcul sont détaillées dans l'arrêté du 5 février 2014.

Sur la base de cette méthode de calcul, le Préfet arrête mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Les prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés et déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par la collectivité territoriale de Martinique et dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Martinique.

Afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant et de préserver le pouvoir d'achat des usagers, le Gouvernement a mis en place une aide spécifique de 100€ pour la moitié des usagers les plus modestes qui utilisent leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail.

Les personnes éligibles peuvent en faire la demande depuis le 16 janvier et jusqu'à la fin du mois de mars 2023.

Les conditions d'éligibilité sur l'indemnité carburant se trouvent sur le site :

<https://www.impots.gouv.fr/indemnite-carburant-de-100-eu-comment-ca-marche>

Au 1^{er} avril 2023, zéro heure, les prix maximums applicables en Martinique seront les suivants :

- Supercarburant sans plomb : 1,77 €/L, soit +0,01 €/L par rapport à mars 2023 (1,76 €);
- Gazole routier : 1,69 €/L, soit +0,07 €/L par rapport à mars 2023 (1,62 €);
- Bouteille de gaz (de 12,5 kg) : 25,47 €, soit -1,14 € par rapport à mars 2023 (26,61 €).

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Malgré la diminution des cours du pétrole brut en mars 2023 à 79,61 \$ par baril, la baisse de la parité euro/dollar à 1,0640 € pour 1 \$ en moyenne vient renchérir le prix du baril de brut.
- A contrario, les cours du butane baissent fortement de 19,6 % en mars 2023 après deux mois de hausse consécutive.

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
communication@martinique.gouv.fr